

d'immigration et que le gouvernement de Québec se prépare, depuis quelques années, à instituer un ministère provincial de l'immigration.

En outre, fort d'une prise de conscience nationale plus vivante, conscient de constituer le château fort de la nation canadienne-française et d'être son centre de rayonnement et d'influence, le Québec ou le gouvernement de Québec entend accroître l'immigration française et francophone et rénover ses lois sociales et humanitaires en conséquence.

C'est pourquoi il est impérieux, en ce qui concerne particulièrement l'immigration française et francophone, que le ministre fédéral de l'Immigration ne prenne aucune initiative ou décision dans ce domaine, ni n'établisse aucune politique définitive, sans consulter le gouvernement de Québec, sans tenir compte du point de vue de cette province et sans dialoguer constamment avec les représentants du gouvernement québécois.

Il ne faut pas oublier que la fédération canadienne est née d'un pacte entre les deux grandes nations fondatrices. Or, le gouvernement de Québec assume d'abord le devoir d'assurer la survie et l'épanouissement de la nation canadienne-française et de sa culture française. Dans un pacte, dans un contrat, il faut que les parties se consultent et dialoguent ensemble.

Il ne semble pas que l'honorable ministre fédéral de l'Immigration, avant son récent départ pour Paris et depuis son retour, soit entré en communication avec le gouvernement de Québec au sujet de l'immigration française au Canada et des mesures qu'entend promouvoir le gouvernement central dans ce champ d'action, tout en tenant compte des points de vue du Québec.

J'espère que l'honorable ministre, ce soir, assurera la Chambre qu'il entend consulter prochainement le gouvernement de Québec et que, à l'avenir, il n'entreprendra aucune initiative en matière d'immigration française et francophone sans entrer en communication régulière avec le gouvernement de Québec.

• (10.10 p.m.)

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le problème de l'immigration francophone intéresse mon ministère et m'intéresse personnellement. Au fait, depuis que je suis titulaire de ce ministère, j'ai fait deux voyages en France en vue de faciliter l'immigration francophone.

Au mois d'août dernier, j'ai rencontré l'honorable Jean-Jacques Bertrand, ministre de la Justice et de l'Éducation du Québec, et, à l'occasion de cette rencontre, je lui ai demandé de presser le pas et d'organiser son service d'immigration le plus tôt possible.

[M. Allard.]

L'honorable Guy Favreau, un de mes prédécesseurs, avait également incité le gouvernement provincial à créer un service d'immigration en 1963.

Depuis la Confédération canadienne, c'est-à-dire depuis 1867, la province de Québec ne s'est pas occupée d'immigration, même si elle avait une «juridiction» claire, en vertu des dispositions de la constitution. Il ne faudrait pas que, le jour où l'on commence à y penser, on fasse en même temps un procès contre le gouvernement fédéral qui, lui, exerçait sa «juridiction».

J'ai vu l'honorable Jean-Jacques Bertrand; en France, après avoir causé avec cinq ministres français, j'ai rencontré la délégation du Québec, à laquelle j'ai fait un rapport de mon voyage. A mon retour, j'ai écrit au premier ministre de la province de Québec également pour lui faire rapport.

Alors, je ne sais pas où l'honorable député de Sherbrooke a obtenu l'opinion ou plutôt le renseignement à l'effet que je n'avais pas communiqué avec le gouvernement du Québec. Au contraire, j'ai communiqué avec ses représentants à plusieurs reprises et je les ai tenus au courant de mes démarches. Il y a seulement une chose que je voudrais faire remarquer à l'honorable député; c'est que je n'ai pas l'intention de téléphoner au gouvernement du Québec tous les jours pour savoir si l'immigration francophone l'intéresse. (*Applaudissements*)

Je crois que le gouvernement du Québec devra élaborer sa politique et, aussi, exprimer le désir de nous rencontrer pour en discuter, parce que je ne suis pas au ministère de l'Immigration à titre de premier commis d'un ministère éventuel qui pourrait être créé à Québec. Dans ses remarques, l'honorable député de Sherbrooke n'a pas, il me semble, tenu compte de l'égalité des deux gouvernements, dans une matière qui nous semble très importante et qui intéresse les deux ordres de gouvernements.

Monsieur l'Orateur, l'intention du gouvernement fédéral, manifestée à plusieurs reprises, c'est de s'intéresser à l'immigration francophone. Nous voulons collaborer avec le Québec, mais il faut collaborer à deux. Il faut que le gouvernement du Québec indique clairement qu'il a un intérêt dans notre politique d'immigration; il va falloir qu'il élabore la sienne, avant qu'on nous demande, à la Chambre des communes, si nous connaissons cette politique, parce qu'elle n'a jamais été formulée.

Alors, si toutes ces choses se réalisent...

M. l'Orateur: A l'ordre.